



Repos compensateur pour travaille nuit

Par **Equalizer71**, le **29/06/2015** à **03:38**

Bonjour,
1er questions:

Travailleur de nuit depuis 4ans,je n'ai jamais touché de repos compensateur et ceux ci n'ont jamais etait noté sur mes fiches de paies ,mon employeur m'a dit qu'il allait regler et m'accorder le repos compensateur et ce depuis le debut de mon travaille , ai je le droit d'avoir une compensation en plus pour omission de mes r.c.?

2em question:

En cdi travailleur de nuit ,je fait 8 h par nuit pendant 5 nuits ,
Ai je le droit de refuser dorénavant de faire 1 heure supplémentaire ?

3em question:

Je ne suis pas payé en heure de nuit depuis 4 ans.
Es ce normal?

Une prime de poste est donné par le client et l'employeur dit que ça remplace le faites d'avoir des heures de nuits payés.

3em question:

Ai je le droit de refuser le travaille de nuit car j'en suis épuisé phisiquement et socialement ,quel serait le délai a l'instant ou j'en fait la demande.

Merci pour vos reponses.

Par **P.M.**, le **29/06/2015** à **08:13**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir ce que prévoit la Convention Collective applicable...
Si l'employeur n'y consent pas, c'est seulement le Conseil de Prud'Hommes qui pourrait fixer des dommages-intérêts...
Le conditions de mise en œuvre du travail de nuit sont fixées par [ces dispositions du Code du Travail...](#)

Le mieux serait de voir avec le Médecin du Travail s'il peut apporter une restriction à votre aptitude pour que vous ne travailliez plus de nuit...